



Le télésoin

Proposez à votre patient un **entretien pharmaceutique à distance** afin de le conseiller et de rétablir un lien direct avec lui.



Pourquoi ?

Le télésoin est une forme de **pratique de soins à distance** utilisant les technologies de l'information et de la communication. Le télésoin met en rapport un patient avec un ou plusieurs pharmaciens. La **pertinence** du recours au télésoin est **déterminée par le pharmacien**.

- ⇒ **Bilans partagés de médication** ;
- ⇒ Entretiens d'accompagnement des patients sous **traitement anticoagulant oral** par anticoagulants oraux directs ou par antivitamines K ;
- ⇒ Entretiens d'accompagnement des patients **sous antiasthmatiques** par corticoïdes inhalés.

Le télésoin doit être pratiqué par **vidéotransmission**. Ce service est **sécurisé et agréé** pour l'hébergement de données de santé.



Quels pré-requis ?

Au préalable, le pharmacien doit :

- ⊙ Réaliser, en **présence du patient**, un **premier soin** de bilan de médication ou entretien d'accompagnement d'un patient atteint d'une pathologie chronique.
- ⊙ Avoir recueilli le consentement préalable du patient, ainsi que son mail ou son numéro de mobile.
- ⊙ Disposer d'un **smartphone ou d'une tablette** et télécharger gratuitement l'application mobile eConsult Sara. **OU** Disposer d'un **ordinateur** avec une webcam, un microphone, des hauts parleurs et un navigateur récent.



Comment ?



Avant le télésoin :

1. Accédez au portail du télésoin depuis l'onglet « Mon portail » et l'appliquette « **Télésoin pharmaceutique** » présente sur MonSisra.
2. Invitez votre patient en renseignant son adresse mail et/ou son numéro de mobile.



Le jour du télésoin, rejoignez le télésoin soit :

- ⊙ Depuis le tableau de bord sur www.sante-ra.fr/teleconsultation,
- ⊙ Depuis le rappel qui vous sera envoyé dans votre messagerie MonSisra,
- ⊙ Depuis le lien qui vous est fourni en fin de planification d'un télésoin et que vous pouvez ajouter à votre agenda.

Pour les patients présentant une perte d'autonomie, la présence d'un aidant est requise.



A l'issue du télésoin :

Vous pourrez transmettre votre compte-rendu d'entretien et votre bilan de médication à votre patient ainsi qu'à son médecin traitant.

Pour vous inscrire à la formation sur le télésoin, rendez-vous sur : www.sante-ra.fr/tlc-telesoin-pour-les-pharmaciens